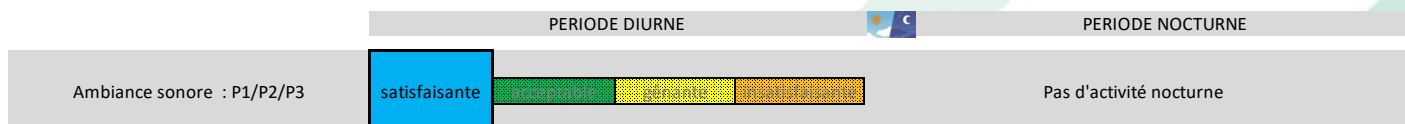




## APPRECIATION GENERALE BRUIT DU CHANTIER

Pour le secteur de Saint-Jean de Maurienne, les données recueillies par les dispositifs de surveillance corrélées avec les signalements conduisent à évaluer l'ambiance sonore comme satisfaisante.



**Un signalement lié à l'acoustique sur le chantier au 1<sup>er</sup> trimestre 2025.**

## PLUS DANS LE DETAIL...

Les tableaux récapitulatifs ci-après présentent les dépassements, en lien ou non avec le chantier, des seuils sonores imposés au chantier en périodes diurnes et nocturnes, pour chacun des quatre dispositifs de mesure. Les dépassements non liés au chantier sont généralement corrélés à des activités de voisinage.

Aucun dépassement des seuils lié au chantier enregistré au 1<sup>er</sup> trimestre.



#### Période diurne (07h00-22h00)

point	janvier		février		mars		1er trimestre 2025
	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	% de jours sans dépassement lié au chantier
P1	0	0	0	0	0	0	100%
P2	0	0	0	0	0	0	100%
P3	0	0	0	0	0	0	100%



#### Période Nocturne (22h00-07h00)

point	janvier		février		mars		1er trimestre 2025
	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	% de nuits sans dépassement lié au chantier
P1	0	0	0	0	0	0	100%
P2	0	0	0	0	0	0	100%
P3	0	0	0	0	0	0	100%

NC : Pas d'activité nocturne à Saint-Jean-de-Maurienne.

**Les dépassements sonores (empreinte sonore) sont comptabilisés sur la base de la différence entre le niveau de bruit intégrant les sources sonores du chantier et le niveau de bruit existant sans le chantier.**

Sur le chantier CO9b, la réglementation ICPE n'est pas applicable (**absence d'installation ICPE**).

Règlementation applicable : **Arrêté des bruits de voisinage** dans le département de la Savoie du 9 janvier 1997 : 6 dB(A) en période diurne et 4 dB(A) en période nocturne (5+1 et 3+1 de terme correctif pour une durée cumulée inférieure à 8h) avec une marge d'incertitude liée à la complexité des ondes sonores de + 3 dB(A)

# BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel CO9b : Travaux à l'air libre à Saint-Jean-de-Maurienne et Villargondran

#1er trimestre 2025

## FOCUS SUR LES DEPASSEMENTS SONORES

Pas de dépassement sonore sur la période.

## FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, un signalement acoustique lié au chantier.

DATE	PERIODE	NATURE DE LA NUISANCE SONORE	LOCALISATION DE LA GENE	ORIGINE DU BRUIT IDENTIFIEE SUR LE CHANTIER	ACTIONS CORRECTIVES
07/03/2025	Diurne	Bruit d'une foreuse	Saint-Jean-de-Maurienne	intervention d'une foreuse à proximité	Rappel des consignes et vigilance de la MOA sur la communication riverain pour les travaux à une horaire tardive (21h)

**TELT reste attentif aux besoins des riverains pour réduire les nuisances sonores que le chantier peut occasionner.**

**Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : 04 85 98 98 98**